

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°40 du 13 septembre 2013**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.

*Du 2 août 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES.

**ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 janvier 2010 portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées.**

*Du 2 août 2013*

NOR D E F F 1 3 2 0 7 7 2 A

---

*Texte modifié :*

Arrêté du 12 janvier 2010 (JO n° 19 du 23 janvier 2010, texte n° 33 ; signalé au BOC 7/2010 ; BOEM 410.6.1, 510.4.1) modifié.

*Référence de publication :* JO n° 184 du 9 août 2013, texte n° 34 ; signalé au BOC 40/2013.

---

Par arrêté du ministre de la défense en date du 2 août 2013, l'arrêté du 12 janvier 2010 modifié portant institution de régies de recettes et d'avances auprès d'organismes relevant du service du commissariat des armées est modifié comme suit :

I. Au tableau de l'article 1<sup>er</sup>., la régie de recettes et d'avances instituée auprès des moyens logistiques et techniques de la direction du commissariat d'outre-mer des Antilles, à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), est supprimée.

II. La suppression de la régie mentionnée au I. met fin aux fonctions du régisseur concerné.